

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU GRAND BERGERACOIS LE JEUDI 29 OCTOBRE 2009

Sur convocation du Président, M. Serge Fourcaud, le Conseil d'Administration s'est réuni le jeudi 29 octobre 2009 à 18h30 à la salle des fêtes Bella Riva à Creysse.

Etaient présents ou représentés :

Mmes Anne-Marie DROUILLEAU, Marie-Rose VEYSSIERE, Marie-Jacqueline CALANDREAU, Brigitte LAFFONT, Bérénice VINCENT, Annick NEPVEU, Odette PERRIER, Christine GOOD, Marie-Claude RAGUY, MM. Alain BRETTEES, Jean-Pierre DEBREGEAS, Jean-Claude BONNAMY, Jean-Claude PORTOLAN, Georges TIGNARD, Jean-Eric MARCHE, Frédéric DELMARES, Roger LAPOUGE, Alain CHANUT, Christian ESTOR, Jean ROCHE, Bernard ETIENNE, Claude CHASTENET, Claude FEDOU, Philippe DUCENE, Patrice MASNERI, Jean LACOTTE, Abel BORDE, Jean-Pierre CASTANET, Jean-Luc DELCAYRE, Gérard LALLEMANT, Christian DAVID, Jacques WACQUEZ, René BARJOU, Marc MATTERA, Serge FOURCAUD, Alain LEGAL, Dominique ROUSSEAU.

Etaient excusés :

Mmes Brigitte LEGROS, Marie-Josée ELIE, Brigitte PAGANELLI, Véronique DUBEAU-VALADE, Françoise RENY, MM. Francis DUFAU, Alain BERNAZEAU, Michel BLANCHET, Thierry BOIDE, Frédéric GILSON, Daniel GARRIGUE, Armand ZACARON, Dominique MORTEMOUSQUE,

Pouvoirs :

Marie-Josée ELIE à Serge FOURCAUD
Françoise RENY à Serge FOURCAUD

Rappel de l'ordre du jour :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : information aux communautés de communes
- Etude préalable à la réalisation d'un centre d'affaires : validation du cahier des charges, portage par le Pays du Grand Bergeracois et budget / plan de financement
- Commission Finances et Fonctionnement interne : proposition de nouvelles attributions
- Plan Climat Energie Territorial : présentation du principe et méthode d'information des collectivités
- Questions diverses

Le Président remercie la mairie de Creysse pour son accueil et propose de reporter plus tard dans le déroulement de la réunion le point sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), en attendant la présence de Frédéric Delmarès, président de la Communauté de Communes des Trois Vallées, retenu pour l'heure par un conseil municipal.

I - Validation des procès-verbaux des conseils d'administration 29 juin et 18 septembre 2009

Le Président soumet la validation des procès-verbaux des conseils d'administration 29 juin et 18 septembre 2009.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité valide les procès-verbaux des conseils d'administration 29 juin et 18 septembre 2009.

III - Etude préalable à la réalisation d'un Centre d'Affaires

Le Président rappelle que les documents, le cahier des charges et le plan de financement, étaient téléchargeables sur l'extranet puis il donne la parole à Alain Brettes qui présente le projet à l'aide d'un diaporama projeté.

Youenn Huon apporte quelques précisions par rapport à la ligne portant sur l'autofinancement du Pays du Grand Bergeracois : L'autofinancement de 6 000 € ne se traduira pas par un nouvel appel à cotisation auprès des communautés de communes, mais par le transfert de crédits d'autres lignes du budget. Il rappelle que le chapitre modifié du budget est joint ce jour dans les dossiers.

Philippe Ducène s'interroge sur le type de bâtiment de l'étude de marché.

Alain Brettes répond que la configuration du bâtiment sera en fonction des besoins, mais répondra aux exigences de qualité environnementale.

Bérénice Vincent souhaite que la faisabilité écologique du projet, au regard des enjeux du développement durable, et au-delà de la construction du bâtiment, fasse aussi partie de l'expertise de l'étude.

Le Président propose que le développement durable et le désenclavement numérique soient ajoutés dès l'introduction du cahier des charges.

En l'absence d'autre remarque, le Président fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- Accepte que le Pays du Grand Bergeracois s'engage en tant que maître d'ouvrage de l'étude de faisabilité technique et économique du centre d'affaires, selon le plan de financement suivant :

Montants TTC

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Prestation d'études	30 000 €	LEADER	16 500 €
		Conseil Régional	7 500 €
		Autofinancement	6 000 €
Total	30 000 €	Total	30 000 €

- Valide le cahier des charges proposé, la composition du comité de pilotage, la méthode de recrutement du prestataire par avis d'appel public à concurrence paraissant sur le site Internet et l'envoi du cahier des charges à 6 bureaux d'études.

- Convoque l'assemblée générale extraordinaire pour sa décision : jeudi 12 novembre, à 18h30, à Monbazillac

III - Commission Finances et Fonctionnement interne : proposition de nouvelles attributions

Le Président rappelle que la commission Finances et Fonctionnement Interne comprend les membres suivants : Serge Fourcaud, Marc Mattera, Bérénice Vincent, Alain Brettes, Daniel Garrigue, Dominique Mortemousque, Frédéric Delmarès.

Il propose de confier à cette commission de nouvelles attributions afin de contribuer au pilotage « au quotidien » de l'association du Pays. Ces attributions consisteraient à préparer les réunions et exécuter les décisions du Conseil d'Administration, et gérer les affaires quotidiennes de l'association : exécution du budget, etc...

Il est proposé d'y inviter également les co-présidents du Conseil de Développement : Brigitte Laffont et Jacques Wacquez. Il informe que si d'autres personnes sont intéressées, elles peuvent s'inscrire à la commission.

Il conclut en indiquant que la fréquence des réunions prévue serait mensuelle, soit le 1^{er} vendredi de chaque mois, à 8h30, au siège du Pays du Grand Bergeracois. La prochaine réunion est fixée au vendredi 6 novembre.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité valide ces nouvelles attributions et la composition de la commission ainsi que l'invitation des deux co-présidents du Conseil de Développement.

IV - Plan Climat Energie Territorial : présentation du principe et méthode d'information des collectivités

Le Président donne la parole à Bérénice Vincent qui présente à l'aide d'un diaporama le principe du Plan Climat Territorial. Ce document était distribué ce jour dans les dossiers.

Philippe Ducène suggère de travailler à des partenariats qui permettraient de mutualiser les coûts. Ainsi, il rappelle que le Syndicat Départemental des Energies (SDE) fédère les collectivités sur un certain nombre de thèmes, par exemple l'éclairage public, ce qui peut être un levier important.

Marie-Jacqueline Calandreau ajoute que certaines communes alimentent leur éclairage avec des panneaux solaires, expérience qui pourrait être diffusées par le biais du Plan Climat.

Jean-Luc Delcayre cite l'exemple de l'aéroport de Biarritz qui est équipé d'un appareil pour en effectuer le bilan-carbone. Il trouverait intéressant que l'aéroport de Bergerac puisse s'en inspirer.

Le Président indique que ces contributions permettront d'orienter au mieux le travail du Plan Climat territorial. Il soumet les décisions au vote.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité valide :

- l'opportunité de lancer un Plan Climat Territorial (déclenchement bureau d'études ...)

- *l'Information aux communes, communautés de communes et conseil de développement*
- *l'ajout de ce point à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 12 novembre*
- *la réalisation d'un bilan carbone simplifié, avec les partenaires*
- *le retour au Conseil d'Administration pour la définition d'une feuille de route début 2010.*

V - Questions diverses

A. Proposition de la commission Culture, Sports et Loisirs

Le Président informe que le Conseil d'Administration est saisi d'une proposition de la Commission Culture, sports et loisirs pour l'élaboration d'un schéma des équipements sportifs et donne la parole à Roger Lapouge, président de la commission.

Roger Lapouge rappelle que la Commission réfléchit à la faisabilité d'un équipement sportif structurant sur le territoire. En amont, elle souhaite élaborer une stratégie sportive pour le Pays.

Ce travail implique un diagnostic des activités et équipements sportifs existants et une consultation des différents acteurs concernés. Un tel diagnostic aboutira à l'évaluation du fonctionnement des équipements, de leur animation et la mesure de l'adéquation entre l'offre existante, les besoins exprimés par les publics et l'ambition portée par les acteurs.

La commission souhaite donc l'aval du conseil d'administration pour élaborer le cahier des charges de ce Schéma des Equipements Sportifs.

Ce cahier des charges sera présenté au conseil d'administration du Pays qui décidera alors ou non de lancer cette étude.

Marc Mattera suggère de recenser auprès des communautés de communes les équipements sportifs existants, de coordonner les projets d'investissements puis ensuite de structurer.

Brigitte Laffont précise qu'il s'agit précisément de s'appuyer sur l'existant pour établir une stratégie et aboutir aux contours d'un équipement structurant.

Le Président souligne qu'il est nécessaire de créer du lien entre l'ensemble des acteurs du sport, et pas seulement entre les équipements.

Gérard Lallemand suggère que la même démarche soit conduite dans le domaine de la culture.

Le Président propose que la Commission Culture puisse y réfléchir.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité valide la proposition de confier la préparation du cahier des charges du Schéma des Equipements Sportifs à la commission.

B. Mise à disposition de Nathalie Girol et recrutement de Murielle Drouillac

Le Président informe de la mise à disposition par le Conseil Général de la Dordogne de Mme Nathalie Girol, chargée de projets tourisme. Il lui donne la parole pour qu'elle puisse se présenter.

Puis, il rappelle le récent recrutement de Mme Murielle Drouillac, chargée de projets OCM (Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat) et Leader, qui se présente à son tour.

C. Modifications de la composition du Conseil d'Administration, du Groupe d'Action Locale et des commissions thématiques

Le Président informe de modifications dans la composition du Conseil d'Administration.

M. Jean-Marc Divina, communauté de communes Val et Coteaux d'Eymet, est démissionnaire. La Communauté de Communes a désigné M. Jérôme Bétaille, maire d'Eymet, pour le remplacer comme membre du conseil d'administration.

Il détaille les modifications de la composition des commissions thématiques :

Démissions

M. Christian BLEU, qui était délégué du MEDEF, de la commission Economie-emploi
M. Christian DAVID, AgroBio Périgord, de la commission Environnement

Nouvelles inscriptions aux commissions :

M. Merico Chies, maire du Buisson de Cadouin, commission Culture
M. Frédéric Gontier, Communauté de Communes Entre Dordogne et Louyre, commission Environnement
M. Jean-Eric MARCHE, Communauté de Communes Montaigne en Montravel, commissions Culture et Environnement
M. Frédéric GILSON, commission Habitat
M. René CANU-MONGET, commune de Vélines, commission Culture

M. Patrice Masneri souhaite s'inscrire à la commission culture, Loisirs et sports et demande s'il peut être invité aux prochaines réunions.

Le Président s'adresse aux référents de la commission, Christine Good et Roger Lapouge qui se réjouissent d'accueillir un nouveau membre.

Enfin, Le Président énumère les 4 démissions qui modifient la composition du Groupe d'Action Locale :

- M. Sylvain CONNANGLE, EHPAD la Madeleine, titulaire privé
- M. Jean-Pierre LEVÊQUE, Association d'aide à domicile aux personnes âgées, suppléant privé
- M. Alain BRETTE, Communauté de Communes de Bergerac Pourpre

Le Président demande aux représentants de la communauté de communes de proposer un nouveau membre.

M. Georges Tignard, présent ce soir, se propose.

- M. Alain BERNAZEAU, président de la Chambre des Métiers, qui propose M. Patrick MEYNIER, vice-président.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité valide les modifications de la composition du Conseil d'Administration, du Groupe d'Action Locale et des commissions thématiques.

VI - Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : information aux Communautés de Communes

Le Président accueille Frédéric Delmarès et propose de traiter à présent le point sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Il rappelle qu'un document de présentation générale du S.CO.T est remis ce jour.

Le Président rappelle que trois Communautés de Communes ont d'ores et déjà commencé à réfléchir à l'élaboration d'un S.CO.T, toutes représentées ce soir. Il s'agit de la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre, la Communauté de Communes des Trois Vallées et la Communauté de Communes Dordogne-Eyraud-Lidoire.

Il indique avoir été sollicité par d'autres communautés de communes qui souhaitent recevoir une information sur ce projet de schéma. C'est la raison pour laquelle il a souhaité qu'une discussion ait lieu en conseil d'administration du Pays et qu'une démarche commune et concertée puisse se mettre en place.

Youenn Huon présente à l'aide d'un diaporama reprenant les éléments du document distribué ce jour, retraçant les grandes lignes des objectifs, des enjeux et de la méthode d'un S.CO.T.

Le Président donne la parole à Dominique Rousseau.

Celui-ci excuse l'absence de Armand Zaccaron, président de la Communauté de Communes Dordogne-Eyraud-Lidoire. Il rappelle qu'une réunion avait été organisée en juin 2008, à l'initiative de l'Etat, en direction des communautés de communes, des communes, des élus, pour informer du S.CO.T.

Suite à cette réunion, les trois communautés de communes, qui avaient montré un intérêt, se sont mises d'accord pour réfléchir à la mise en place d'un S.CO.T.

Ce projet par du constat que le territoire apparaît désorganisé et pas assez compétitif. Il souligne par exemple la grande difficulté à offrir un cadre coordonné favorable à l'accueil des PME-PMI. Ce point représente aujourd'hui une urgence par rapport à l'économie et l'emploi.

C'est tout l'objet de la concertation entre les trois communautés de communes qui devront, avant la fin 2009, se mettre d'accord pour définir le bon périmètre. Il précise qu'il est tout à fait possible que des communautés de communes s'intègrent au S.CO.T, à leur rythme, selon le critère de cohérence territoriale.

Frédéric Delmarès rappelle que le projet de S.CO.T date de 2005. Il confirme qu'en 2008, le Préfet de la Dordogne a organisé une réunion afin d'en rediscuter et que seules trois Communautés de Communes avaient manifesté leur intérêt.

Pour lui, le SCOT est un outil fort pour la gestion et l'évolution d'un territoire. L'avancée de ce projet est aujourd'hui dicté par l'impérieuse nécessité d'organiser l'offre de foncier pour les entreprises. La Loi de Modernisation de l'Economie fragilise considérablement les territoires qui ne se seraient pas dotés de Schéma de Développement Commercial ou de SCOT. Cette urgence a poussé la Communauté de Communes des Trois Vallées à délibérer sur le périmètre qui lui paraissait le plus pertinent pour avancer rapidement. La décision suivante portera sur la représentativité au sein du Syndicat Mixte porteur du SCOT, et sa création.

Il précise enfin que le délai de réalisation d'un SCOT, après la prise de décision, est de 4 à 5 ans. Il est donc nécessaire que « le train démarre ». Le fait d'avoir entamé un SCOT fait peser favorablement la balance en faveur du territoire. Ainsi, dans le contexte de l'étude de réindustrialisation du site de la SNPE, le fait de parler d'une seule voix donnera de la force au territoire.

Le Président rappelle que peu d'élus ont assisté à la réunion de 2008. C'est la raison pour laquelle il apparaît nécessaire de lancer la discussion et d'interroger les communautés de communes du territoire sur leurs motivations.

Christian Estor exprime l'intérêt de la Communauté de Communes du Bassin Lindois et de la Communauté de Communes Entre Dordogne et Louyre, au nom de M. Gondonneau. Il indique qu'elles souhaitent être associées à la réflexion pour discuter des activités qui peuvent concerner le bassin de Lalinde. Il ajoute qu'il avait saisi l'Etat à ce propos après la réunion de 2008.

Jean Lacotte évoque la recomposition territoriale et le rassemblement des intercommunalités, entrevu dans le projet de loi de Réforme des Collectivités. Il évoque le risque d'un télescopage des événements. Ainsi, la communauté de communes Val et Coteaux d'Eymet n'apparaît pas aujourd'hui en mesure d'avancer toujours à la même vitesse que les 3 Communautés de Communes déjà engagées pour la mise en place d'un SCOT.

Roger Lapouge se positionne en porte-parole du Président de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès et souhaite être associé à la démarche, ce qui n'a pu être le cas jusqu'ici.

Dominique Rousseau précise qu'aucune communauté de communes n'est exclue. En ce qui concerne la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, il précise qu'elle souhaitait même rejoindre la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre et qu'il est toujours à l'écoute sur ce point.

Le Président évoque la situation de la Communauté de Communes de Montaigne en Montravel. Elle avait demandée à être associée au SCOT du Libournais et se sent profondément concernée par les enjeux de logement, de déplacements et de services et de désenclavement, que connaît l'aire urbaine de Bergerac, comme celle de Libourne.

Il estime que le Bergeracois a une certaine cohésion que l'on devra prendre en compte, même si le SCOT n'épouse pas l'échelle du Pays.

Frédéric Delmarès constate qu'il existe un décalage certain d'avancement dans la réflexion entre les Communautés de Communes. Si des territoires se sentent concernés par leur relation à la ville-centre, et souhaitent travailler sur un document d'urbanisme, ils ont parfaitement leur place. En revanche, il s'agit d'être cohérent. Ainsi, lorsque le SMAD a souhaité réunir les communautés de communes au sujet de l'aéroport, seules les trois communautés de communes autour de Bergerac ont répondu présente. C'est pour lui bien le signe d'un décalage dans la réactivité et la solidarité, entre les communautés.

Le Président constate qu'il est nécessaire que les Communautés de Communes aient le même niveau d'information pour avancer. En tout état de cause, il ne s'agira pas de retarder le schéma. Enfin, il remercie les présidents des communautés de communes d'être venus expliquer leurs motivations vis-à-vis du SCOT.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité valide la proposition suivante :

- Tout en prenant en compte les démarches et/ou les décisions prises par les Communautés de Communes de Bergerac Pourpre, des Trois Vallées et Dordogne-Eyraud-Lidoire, notamment :

- La réflexion engagée entre ces communautés, sur un projet de SCOT et son périmètre

- L'opportunité de lancer un Schéma de Cohérence Territoriale, présentée dans les trois conseils communautaires et dans plusieurs conseils municipaux ;

- Le Pays interrogera les autres communautés de communes sur leur intérêt pour la démarche de SCOT et leur proposera une information.

D. Nouvelles options pour le site Internet

Le Président propose d'insérer des vidéos et des galeries photos sur les pages des partenaires afin d'offrir de nouveaux outils interactifs sur le site Internet du Pays du Grand Bergeracois.

Ces nouveaux services seraient payants. Les conditions techniques et les tarifs seraient les suivants :

Vidéos

Durée	15 minutes maximum
Définition	320/240
Poids	40 Mo maximum
Nombre par partenaire	illimité
Tarif pour intégration	27 € nets

Galerie photo

Poids par photo	70 Ko maximum
Nombre de photos par galerie	5
Nombre de galeries par partenaire	illimité
Tarif par galerie création et intégration	27 € nets

Gérard Lallemand s'étonne du fait que le prix soit le même, qu'il s'agissent d'une vidéo ou d'une galerie photo.

Le Président répond que les prestations et les objectifs des deux options ne sont pas les mêmes.

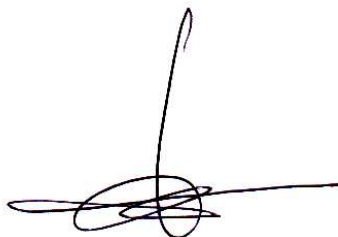
Le Conseil d'Administration à l'unanimité valide ces nouvelles options et ces tarifs.

E. Information sur le contrat de rivière

Le Président conclut en donnant une information à propos du contrat de Rivière. L'animatrice Mme Marie Vermeil, assurera des permanences au siège du Pays du Grand Bergeracois, le 1^{er} mercredi de chaque mois, de 9h à 18 h. Il encourage les membres à la contacter et la rencontrer à cette occasion sur leurs projets : 06.73.72.16.21

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à Bergerac, le 10 novembre 2009



Serge FOURCAUD
Président du Pays du Grand Bergeracois